

ÉCOLE DES RANCHES I

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE EN ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE
EN PROCÉDURE SÉLECTIVE – VILLE DE VERNIER

RAPPORT DU JURY – NOVEMBRE 2024



SOMMAIRE

Préambule	05
Considérations générales	06
Déroulement de la procédure	10
Remerciements	16
Approbation du rapport	17
Présentation des projets	19

Construite en 1969, l'école des Ranches I accueille aujourd'hui des classes enfantines et divers équipements parascolaires. En plus de cinquante ans d'exploitation, le bâtiment n'a pas fait l'objet de rénovation, seuls des travaux d'entretien ayant été réalisés.

Entretemps l'augmentation de la population et le développement de la Ville de Vernier ont engendré de réels besoins en équipements publics et nécessitent aujourd'hui la rénovation et l'extension du bâtiment existant. Ceci, dans le but de garantir l'accessibilité de l'école à de nouveaux enfants tout en regroupant au même endroit le GIAP¹, abrité provisoirement dans les pavillons jouxtant l'école, et le jardin d'enfant, implanté au cœur du village.

Face à de tels enjeux et dans le souci de valoriser le site et son patrimoine bâti, la commune a lancé un concours de projets d'architecture en équipe pluridisciplinaire (en procédure sélective), en vue de trouver la meilleure réponse architecturale et paysagère à ses ambitions en termes de durabilité et à son cahier des charges portant sur les trois axes suivants :

- Rénover le bâtiment existant, tant du point de vue énergétique que constructif.
- Édifier une extension à même d'accueillir les locaux du DIP² et du GIAP ainsi qu'un jardin d'enfant.
- Pérenniser les qualités du site en offrant des aménagements extérieurs accessibles aux mobilités douces, fonctionnels et polyvalents.

La variété des six projets concurrents a été appréciée par le jury, lequel a analysé les propositions sous différents angles d'approche :

- Par rapport au programme, l'accessibilité des différentes entités, le bon fonctionnement des espaces, leurs synergies et/ou leur autonomie.

- Sur le plan patrimonial, la capacité de préserver, de mettre en valeur, voire de réinterpréter les éléments qui composent le bâti existant.
- Sur le plan architectural, la cohérence dans l'organisation des espaces et la recherche d'une atmosphère appropriée au lieu et aux usages.
- À l'échelle du site, la fonctionnalité des abords du complexe scolaire et de sa cour réservée aux enfants durant les horaires du DIP, accessible au public le reste du temps, et mutualisable avec les surfaces engazonnées lors d'événements tels que la fête des écoles et le 1^{er} août.

Au terme de débats nourris, le jury a décidé de recommander à l'unanimité le projet « Ensemble » au Maître d'ouvrage pour la suite du mandat. Le projet lauréat a su convaincre par son attitude à la fois fine et pragmatique, par la justesse de sa volumétrie et son intégration harmonieuse, la rationalité de son principe constructif donnant libre cours à une grande richesse spatiale intérieure, la réinterprétation des codes de l'existant notamment pour l'organisation en demi-niveaux et les façades de l'extension, et la sobriété des interventions paysagères.

Enfin, je tiens à remercier, d'une part, le jury pour son implication tout au long de la procédure et, d'autre part, tous les mandataires ayant participé au concours pour la somme de travail fourni et la diversité des concepts d'intervention développés en réponse aux objectifs et à la commande de la Ville de Vernier.

Le présent cahier synthétise la phase de concours et les résultats de cette dernière.

Cyril Dumas
Secrétaire général adjoint
Pôle aménagement et espace urbain
Ville de Vernier

1. Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire.

2. Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le maître d'ouvrage et l'organisateur

Le Maître d'ouvrage est la Ville de Vernier.
L'organisateur de la procédure est Irbis Consulting SA (Morges).

Le concours

La procédure a pris la forme d'un concours de projets d'architecture en équipe pluridisciplinaire à un degré, organisé en procédure sélective telle que définie par le règlement SIA 142, édition 2009. La procédure s'est déroulée selon les deux étapes suivantes :

1. **Sélection** : La première étape avait pour but de sélectionner environ 5 bureaux d'architecture sur la base des dossiers de candidature. Cette étape n'était pas anonyme.
2. **Concours de projets d'architecture** : La deuxième étape a permis au jury de choisir le projet lauréat sur la base des propositions élaborées par les architectes et leurs mandataires. Les projets étaient présentés anonymement au jury.

Le calendrier de la procédure

Étape de sélection

Lundi 4 mars 2024	Publication de l'avis sur simap.ch
Vendredi 15 mars 2024	Dépôt des questions par les candidats
Mercredi 20 mars 2024	Réponses aux questions
Lundi 15 avril 2024, midi	Rendu des dossiers de candidature
Jeudi 2 mai 2024	Sélection des candidats par le jury

Étape de concours

Mardi 21 mai 2024	Lancement du concours
Mercredi 29 mai 2024	Visite de site – obligatoire
Lundi 10 juin 2024	Dépôt des questions des concurrents
Lundi 17 juin 2024	Envoi des réponses aux questions aux concurrents
Jeudi 18 juillet 2024	Envoi d'une correction d'une réponse aux concurrents
Lundi 2 septembre 2024, midi	Rendu des projets
Lundi 16 septembre 2024, midi	Rendu des maquettes
Jeudi 26 septembre 2024	Jugement des projets
Mercredi 6 novembre 2024	Vernissage et exposition des projets

Le périmètre du projet

Le projet porte sur trois éléments structurants :

- une rénovation importante en termes énergétiques et constructives du bâtiment « École des Ranches I » ;
- la construction d'une extension qui devra accueillir les locaux du DIP, du GIAP ainsi qu'un jardin d'enfant ;
- les aménagements des extérieurs.



- — Périmètre du concours et de la réflexion paysagère
- — Périmètre d'implantation de l'extension
- — Bâtiment à déconstruire (GIAP)

Critères d'appréciation des candidatures

Les dossiers de candidature remis lors de l'étape de sélection ont été jugés sur la base des critères d'appréciation suivants, considérés à part égale :

- Qualité et pertinence des références ;
- Compétence et organisation du candidat ;
- Pertinence de l'analyse et de la démarche du candidat.

Critères d'appréciation des projets

Les projets remis lors de l'étape de concours ont été jugés sur la base des critères d'appréciation suivants, sans ordre hiérarchique ni pondération :

- Respect du programme du concours ;
- Qualités du projet architectural et de la volumétrie ;
- Qualités du projet paysager ;

- Qualités fonctionnelles : organisation des locaux, fonctionnalité des espaces proposés et des accès ;
- Accès sécurisés tous modes et gestion des flux ;
- Qualités économiques du projet en termes de construction, entretien et maintenance ;
- Intégration du bâtiment dans le contexte architectural et des espaces ouverts ;
- Pertinence du mode constructif et du phasage de réalisation ;
- Pertinence des principes directeurs en matière de développement durable.

Composition du jury

Président :

M. Cyril DUMAS	Architecte, Secrétaire général adjoint, pôle aménagement et espace urbain, Ville de Vernier
----------------	---

Membres non-professionnels :

M. Martin STAUB	Conseiller administratif de la Ville de Vernier
Mme Sandra ROSSIER	Cheffe du service de l'enfance, Ville de Vernier
M. James JACQUEMOUD	Concierge titulaire, Ecole des Ranches I, Poussy et CQ Poussy, Ville de Vernier
M. Jorge MARIN	Adjoint de direction / Responsable des prestations – GIAP

Membres professionnels :

Mme Laura MECHKAT	Architecte IAUG SIA, <i>Liengme Mechkat Architectes</i> , Carouge
Mme Anne-Sophie MEICHTRY PINHO	Architecte, Cheffe du service des bâtiments, Ville de Vernier

M. Tanguy VITRY	Architecte-paysagiste HES, <i>VIMADE Architectes-paysagistes</i> , Genève
M. Marc WIDMANN	Architecte, EAUG SIA, FAS, <i>Sylla Widmann Architectes SA</i> , Genève
M. Daniel CASTILLO	Architecte, DLOG-DIP, État de Genève

Suppléants :

M. Christophe PERRIN	Architecte chef de projets, Service des bâtiments, Ville de Vernier
Mme Diana STILES	Architecte urbaniste, <i>Strata Architecture</i> , Genève

Spécialistes-conseils pour l'étape de concours :

Experte de la petite enfance	Mme Ruth OBERSON, ex-chef du service de l'enfance de la ville de Vernier
Spécialiste AEAI	M. Dominique DINGES et M. Baptiste TOURNIER, <i>Dinges & Tournier Protection Incendie Sàrl</i>
Spécialiste des autorisations de construire, of- fice des autorisations	M. Alain MATHEZ, <i>État de Genève, Département du territoire, Office des autorisations de construire</i>
Ingénieur CVSE	M. Ricardo MUNOZ, <i>Muma Conseils Sàrl</i>
Économiste de la construction	M. Stéphane MICHLIG, <i>Quartal Sàrl</i>

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Étape de sélection

Questions des candidats

Les candidats ont pu questionner le jury par écrit via la plateforme SIMAP. Les réponses ont été diffusées à tous les candidats le mercredi 20 mars 2024.

Réception des dossiers de candidature

La date limite de réception des dossiers était fixée au lundi 15 avril 2024 à midi. Seize dossiers de candidature ont été remis à l'organisateur, tous dans le délai imparti.

N° dossier	Bureau d'architecture	Lieu
1	CLR Architectes SA	Genève, Suisse
2	FAZ Architectes	Genève, Suisse
3	Aeby Perneger & Associés SA	Carouge, Suisse
4	d2 Architectes et Associés SA	Genève, Suisse
5	Atelier March SA	Genève, Suisse
6	IN_OUT Architecture Sàrl	Genève, Suisse
7	MUE Atelier d'architecture	Paris, France
8	G.M. Architectes Associés	Genève, Suisse
9	Comte/Meuwly Sàrl Architectes	Genève, Suisse
10	Itten+Brechbühl SA	Genève, Suisse
11	PEZ Arquitectos SLP	Madrid, Espagne
12	ass architectes et associés SA	Le Lignon, Suisse
13	Groupe H Architecture et Ingénierie SA	Meyrin, Suisse
14	Jaccaud + Associés	Genève, Suisse
15	Patriarche Architectes SA	Eysins, Suisse
16	Ferrari Architectes Lausanne SA	Lausanne, Suisse

Jugement des candidatures

Le jury s'est réuni le jeudi 2 mai 2024 pour examiner les candidatures. Mme Rossier, membre du jury, est absente. Les autres membres du jury et les suppléants sont présents.

À l'issue du contrôle de conformité des dossiers de candidature, le jury décide, à l'unanimité, d'exclure la candidature de FAZ Architectes qui est incomplète.

Les autres candidatures sont admises au jugement.

Après une prise de connaissance des dossiers de candidatures et une évaluation de leur contenu, le jury attribue des notes au regard des critères annoncés dans le règlement-programme et établit ainsi le classement suivant :

Classement	Note	Bureau d'architecture
1	4.33	Aeby Perneger & Associés SA
1	4.33	Atelier March SA
3	3.96	IN_OUT Architecture Sàrl
3	3.96	Ferrari Architectes Lausanne SA
5	3.92	PEZ Arquitectos SLP
6	3.88	Jaccaud + Associés
7	3.75	CLR Architectes SA
7	3.75	Comte/Meuwly Sàrl Architectes
9	3.67	Itten+Brechtbühl SA
9	3.67	ass architectes et associés SA
11	3.42	MUE Atelier d'architecture
12	3.29	G.M. Architectes Associés
13	3.25	Groupe H Architecture et Ingénierie SA
14	2.92	d2 Architectes et Associés SA
15	2.88	Patriarche Architectes SA

Le jury, réuni en plenum, décide à l'unanimité de retenir les six premières candidatures pour l'étape de concours.

Réception des projets

Les six projets ont été reçus anonymement dans les délais indiqués au programme soit avant le lundi 2 septembre à midi.

Étape de concours

Visite du site et questions

Une visite silencieuse obligatoire de l'École des Ranches I a eu lieu le mercredi 29 mai 2024. Les six concurrents étaient présents.

À la suite de cette visite, les concurrents ont pu poser leurs questions par mail lors d'un tour de questions/réponses. Les réponses ont été transmises aux concurrents par mail le lundi 17 juin 2024. Une correction a été effectuée sur une des réponses et a été transmise par mail le jeudi 18 juillet 2024.

N° projet	Devise
1	Et au milieu coule une rivière
2	Drageon
3	Le toit de demain
4	Ensemble
5	Le jardin des marronniers
6	Lapin-lapin

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Jugement des projets

Le jury s'est réuni le jeudi 26 septembre 2024 pour le jugement des projets. L'ensemble des membres du jury ainsi que les suppléants sont présents.

À l'issue du contrôle de conformité, le jury décide à l'unanimité d'admettre les six projets au jugement.

Puis, les cinq spécialistes-conseils présentent leurs analyses respectives des projets au jury. Le spécialiste en « Autorisations de construire » met en évidence que le projet 2. Drageon déroge à la LCI. En effet, les distances et vues droites sur la parcelle voisine 1426 (ouest) ne sont pas respectées, ce qui rend le projet inconstructible en l'état. Le jury décide alors, à l'unanimité, d'exclure ce projet de la répartition des prix car il s'écarte des dispositions du programme sur un point essentiel.

Les membres du jury, répartis en 3 groupes, passent en revue les qualités et les faiblesses des différents projets au regard des critères annoncés dans le règlement-programme.

Après délibération autour de chaque projet, le jury décide à l'unanimité de retenir les quatre projets suivants pour le classement :

1. Et au milieu coule une rivière ;
2. Drageon ;
3. Le toit de demain ;
4. Le jardin des marronniers.



Afin de classer les projets, le jury approfondit la lecture des quatre projets encore en lice selon les thématiques suivantes : flux, architecture, construction, aménagements extérieurs.



A l’issue des délibérations, le jury établit le classement suivant :

Rang	Prix	Devise
1 ^{er}	1 ^{er}	Ensemble
2 ^e	2 ^e	Le toit de demain
3 ^e	Mention	Drageon
4 ^e	3 ^e	Et au milieu coule une rivière

Avant de procéder à l’attribution des prix, le jury réexamine l’ensemble des six projets. Lors de ce tour de repêchage, le jury décide à l’unanimité de ne pas repêcher de projets.

Le jury valide ensuite la répartition des prix comme suit :

Devise	Montant du prix (CHF)
Ensemble	53’000
Le toit de demain	41’000
Drageon	37’000
Et au milieu coule une rivière	27’000
Le jardin des marronniers	12’000
Lapin-lapin	12’000

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Recommandations du jury

A la suite des délibérations, le jury recommande, à l'unanimité, au Maître d'Ouvrage de poursuivre l'étude du projet « Ensemble » en tenant compte des critiques et recommandations émises.

Pour le développement du projet lauréat, le jury formule à l'unanimité les recommandations suivantes :

1. Le jury recommande de développer concrètement les concepts énergétiques du projet.
2. Le jury recommande d'optimiser l'organisation des flux du jardin d'enfants avec les utilisateurs et de mieux séparer les entrées du GIAP et du jardin d'enfants.

3. Le jury recommande d'améliorer l'intégration des différents niveaux et cheminements des aménagements extérieurs.

Le jury recommande au Maître d'ouvrage de confier à l'auteur du projet « Ensemble » le mandat d'architecte, en le chargeant des prestations nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

Levée de l'anonymat

L'anonymat est levé à l'issue de la rédaction des recommandations :

N° projet	Devise	Bureau d'architecte et spécialistes
1	Et au milieu coule une rivière	Architecte: Atelier March SA <i>Architecte-Paysagiste: Oxalis architectes paysagistes associés, Carouge</i> <i>Ingénieur civil: Structurame Sàrl, Genève</i> <i>Ingénieur CVSE: Chammartin et Spicher SA, Lausanne</i> <i>Ingénieur physique du bâtiment: Perenzia Ingénieurs Sàrl, Lausanne</i>
2	Drageon	Architecte: Ferrari Architectes Lausanne SA <i>Architecte-Paysagiste: Approches.sa, Lausanne</i> <i>Ingénieur civil: Perreten & Milleret SA, Carouge</i> <i>Ingénieur CV: Chuard Ingénieurs Genève SA, Cointrin</i> <i>Ingénieur S: Fluides Concepts SA, Lausanne</i> <i>Ingénieur physique du bâtiment: Sorane SA</i> <i>société de rationalisation de l'énergie, Lausanne</i> <i>Ingénieur E: PSA Perrin, Spaeth & Associés</i> <i>bureau ingénieurs conseils SA, Genève</i>

3	Le toit de demain	Architecte : Jaccaud + Associés <i>Architecte-Paysagiste : Atelier ADR SA, Genève</i> <i>Ingénieur civil : B+S ingénieurs SA, Genève</i> <i>Ingénieur CVSE et physique du bâtiment : Amstein+Walthert Genève SA, Genève</i>
4	Ensemble	Architecte : IN_OUT Architecture Sàrl <i>Architecte-Paysagiste : La Comète B-612 Sàrl, Collonge-Bellerive</i> <i>Ingénieur civil : ESM Ingénierie SA, Genève</i> <i>Ingénieur CVS et physique du bâtiment : Weinmann Energies SA, Echallens</i> <i>Ingénieur E : MAB-Ingénierie SA, Morges</i>
5	Le jardin des marronniers	Architecte : PEZ Arquitectos SLP <i>Architecte sous-traitant : Bonhote Zapata, Genève</i> <i>Architecte-Paysagiste : In situ SA, Lausanne</i> <i>Ingénieur civil : OU3 SA, Thônex</i> <i>Ingénieur CV et physique du bâtiment : K. Wintsch et cie SA, Bernex</i> <i>Ingénieur S : V. Zanini, P. Baechli et associés, Genève</i> <i>Ingénieur E : Rhône-Electra Engineering SA, Genève</i>
6	Lapin-lapin	Architecte : Aeby Perneger & Associés SA <i>Architecte-Paysagiste : Cécile Albana Presset, Lausanne</i> <i>Ingénieur civil : Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA, Morges</i> <i>Ingénieur CVSE : BEG Building Engineers Group Sàrl, Carouge</i> <i>Ingénieur physique du bâtiment : Effin'Art Sàrl, Lausanne</i>

Communication des résultats et exposition des projets

La proclamation officielle a lieu lors du vernissage de l'exposition des projets, soit le mercredi 6 novembre 2024 à 18h au centre de quartier de Poussy à Vernier en présence du Maître d'Ouvrage et de ses invités.

REMERCIEMENTS

Le jury remercie l'ensemble des candidats de l'étape de sélection pour leur participation à ce concours.

Le jury souligne la qualité générale des projets rendus à l'étape de concours. La complexité programmatique et les multiples objectifs inhérents au cahier des charges ont été autant de défis que les concurrents ont su relever.

La qualité des propositions remises démontre le grand engagement fourni par les concurrents que le jury salue.

L'apport des spécialistes-conseils a également été précieux pour le jury qui les remercie vivement pour leur contribution.

APPROBATION

Le présent document a été approuvé le 23 octobre 2024 par les membres du jury.

Membres

M. Cyril DUMAS



M. Martin STAUB



Mme Sandra ROSSIER



M. James JACQUEMOUD



M. Jorge MARIN



Mme Laura MECHKAT



Mme Anne-Sophie MEICHTRY PINHO



M. Tanguy VITRY



M. Marc WIDMANN



M. Daniel CASTILLO



M. Christophe PERRIN

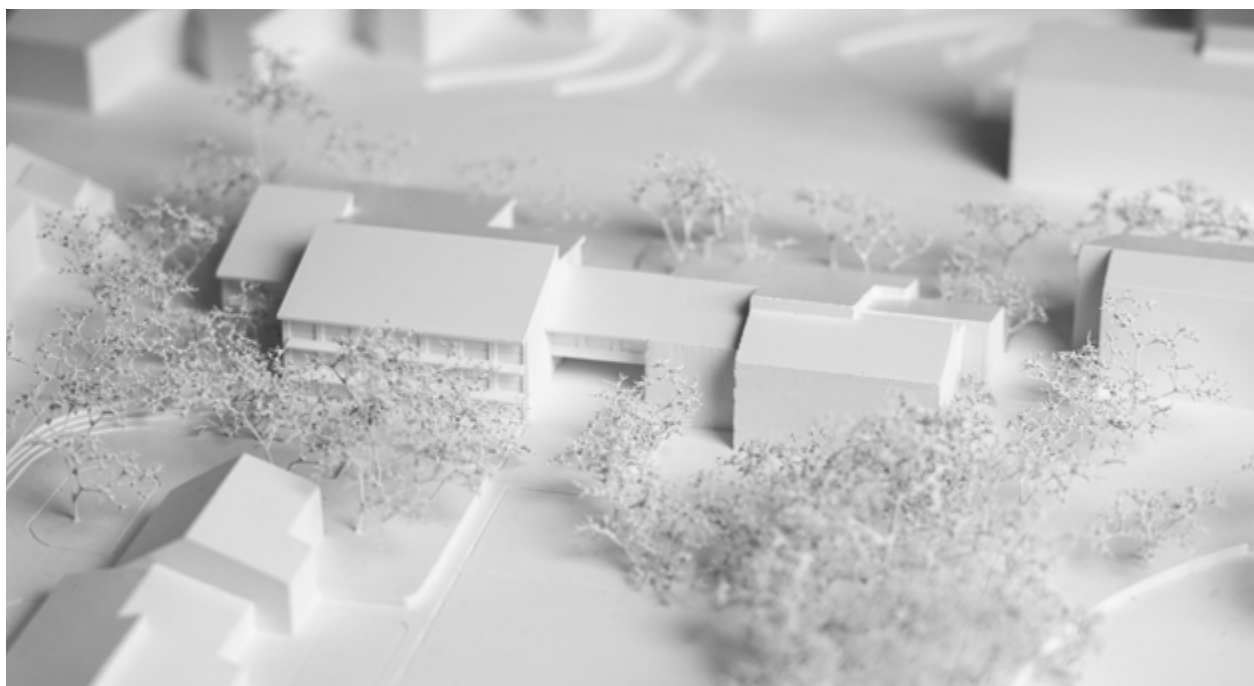


Mme Diana STILES



PRÉSENTATION
DES PROJETS

CLASSÉS



Bureau d'architecte : IN_OUT Architecture Sàrl
Représenté par : Cathrin Trebeljahr

Le projet « **Ensemble** » inscrit le nouveau bâtiment dans la continuité tant volumétrique que lexicale de l'école existante. La décomposition de l'extension en plusieurs volumes judicieusement imbriqués évite une lecture trop monolithique de l'ensemble et permet une adaptation fine au plus près de l'environnement immédiat. Les pans de toiture suivent les différents volumes de l'extension et enrichissent leur lecture.

Côté route de Peney, l'accès aux entrées principales est annoncé par le retrait du front bâti qui fait aussi office de parvis mettant les enfants à l'écart de la circulation. Côté habitations, au sud-ouest, l'extension se fait plus petite, pour répondre harmonieusement à l'échelle du bâti existant.

Le regroupement des trois entrées – parascolaire, jardin d'enfant et école – sous un même couvert traversant et généreux, accessible depuis la route de Peney et depuis le parc, côté rue du Village, est grandement apprécié.

À l'intérieur, la grande richesse spatiale séduit également le jury avec notamment ses espaces sur plusieurs hauteurs, ses relations visuelles entre les différents niveaux et ses couloirs débouchant sur de larges baies vitrées.

L'organisation en demi-niveaux du nouveau bâtiment, dans la même logique que l'école existante, participe également de la qualité spatiale. Dans chacun des deux bâtiments, un ascenseur est proposé à l'intersection des demi-niveaux afin de permettre une accessibilité universelle.

Ce projet présente la particularité d'ajouter deux salles de classe au bâtiment existant en lieu et place de l'entrée couverte existante sur la façade nord-est. Ce dispositif permet de regrouper les salles de l'école et de proposer, pour chacune des trois entités, des surfaces dédiées clairement définies et délimitées. Une nouvelle entrée, secondaire, est proposée sur cette même façade mais au niveau du rez-de chaussée.

Un généreux décaissé permet d'améliorer l'habitabilité des 3 salles du parascolaire situées au niveau inférieur de l'école actuelle. En revanche, le décaissé proposé au nord est peu satisfaisant et ne permet pas un accès adéquat à la salle de société.

Une certaine flexibilité d'usage est possible dans le temps car les trois salles du rez inférieur de l'école existante et les trois salles du premier étage du nouveau bâtiment (situées au même niveau que celui de l'école existante) peuvent indifféremment accueillir des salles de classe ou des salles du parascolaire sans compromettre le bon fonctionnement de ces deux entités. A ce jour, les utilisateurs préfèrent toutefois garder les salles du parascolaire au rez inférieur du bâtiment existant. Au premier étage, un grand hall fait office de liaison entre le bâtiment existant et le nouveau. Il est apprécié des utilisateurs qui y voient l'opportunité d'organiser des activités en demi-groupe.

Pour le jardin d'enfant, la localisation des deux locaux poussettes n'est pas optimale. Il est préférable d'avoir un seul local à proximité immédiate de l'entrée pour permettre une meilleure optimisation de la surface et ne pas devoir passer par les couloirs de la crèche pour y accéder. Le couloir de distribution accueillant également les vestiaires mériterait d'être élargi. Les salles de vie orientées sur le parc offrent un environnement agréable.

Le principe constructif est rationnel et simple : socle en béton réduit au strict nécessaire et ossature en bois avec remplissage en briques de terre crue. Ces matériaux apportent une dimension chaleureuse et permettent de garantir une bonne qualité de l'air.

Soucieux de préserver l'identité de l'école existante étant reconnue comme digne représentante d'un patrimoine architectural de qualité, les auteurs proposent d'améliorer l'enveloppe thermique en posant une isolation par l'intérieur. Pour les façades de l'extension, ils s'inspirent des codes de l'existant tout en proposant une tout autre matérialité puisqu'elles sont revêtues de bois. Il est regrettable que les intentions énergétiques n'aient pas été développées avec la même attention.

En conclusion, le jury apprécie la très grande finesse du projet et félicite les auteurs qui ont su identifier les grandes qualités de l'existant, en tirer subtilement parti et les mettre en valeur avec le projet d'extension.

Le projet paysager propose des interventions simples et ciblées, en relation directe avec le bâtiment. Cette sobriété permet de préserver les qualités du site et la réversibilité des espaces côté rue du Village. Côté route de Peney, l'implantation du bâtiment, associée à des entrées centralisées et en retrait de la route, définit un véritable front planté, éloignant les usagers et canalisant les flux piétons vers l'intérieur.

Le jury souligne que les décaissés, très appréciés pour leur apport de lumière et les relations qu'ils établissent avec l'extérieur, méritent un traitement paysager plus attentif pour garantir leur intégration dans le parc.

La composition végétale autour des bâtiments, notamment au sud et à l'est, ne semble pas à l'échelle du site et nécessiterait une intégration plus fine au contexte. Par ailleurs, les interventions paysagères le long de l'alignement de noyers soulèvent des questions. Les plantations d'arbres nouveaux semblent déséquilibrer la structure du site et altérer la qualité de cet axe central, tandis que les équipements (muret et « cours oasis ») au pied des arbres existants posent également un problème.



Descriptive statistics of psychopaths

Le projet de construction et d'agrandissement de l'école à Senecey-sous-Fleur est une demande de planification de la qualité de vie qui se traduit par une intervention structurante : la mise en place d'un état d'esprit. La présence d'une école contribue à la vie de la commune, elle est un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de formation. Le projet met au point l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'école. L'objectif est de créer une école qui soit un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de formation.

Le nouveau projet de direction et d'existence se voit imparti des tâches et des responsabilités, l'intégrant avec ses autres tâches et responsabilités de qualité. Tout important de cela que la mise en œuvre de la direction et d'existence, certains ayant déjà travaillé de direction auparavant, les tâches que l'entreprise et les transferts.

Les habitants des années 1950 et 1960 pensent qu'ils ont perdu leur "fonction de la ville et contribuent à une identité antithétique. Cette identité est perçue comme étant négative. Ainsi, le projet cherche à rendre plus apparente antithèse des identités étrangères qui coexistent à "exister" une identité de qualité, le projet est leur caractère unique. Au contraire, l'objectif est de trouver des solutions qui transforment les antithèses tout en répondant aux exigences actuelles en matière de confort et de sécurité.

Selon ce projet, un telisme dans le langage tolérances d'usage à certains attributs, se réfère au rôle de l'individu au sein d'un environnement social, mais, aussi, au rôle de l'individu dans un environnement social.

Plus récemment, l'Université de la Colombie a été et demeure une institution académique. L'enseignement proposé de l'école reprend les codes architecturaux du bâtiment scolaire, construit en 1960, tout en intégrant des solutions fonctionnelles à l'école contemporaine. La ville présente en effet une variété de typologies de construction, et c'est tout à fait essentiel de veiller à ce que la nouvelle structure ne constitue pas un objet isolé.

Si une œuvre d'art agit pour une meilleure compréhension de l'environnement et de l'héritage architectural, se consacrant à transmettre cette nouvelle construction sans le cadre bâti. (Puis que d'inspire au public naturellement dérangé, la nouvelle route a été conçue naturellement dans l'esprit de la ville. La nouvelle route a été conçue dans le style de la ville, tout en offrant des espaces publics et des zones de circulation pour les piétons.)

[illegible]

Et admettre cette appétence, nous avons cherché à constituer un ensemble harmonieux, où l'ensemble ne se dissocie pas contre un élément isolé, mais participe pleinement à l'identité globale du site. Ce projet supposait une architecture entre tradition et innovation, où l'on se libère à la fois fonctionnel, flexible et en adéquation avec son environnement local.

Le parcours et le programme

Par sa connexion avec l'océan, l'école d'été agit sur la vie et l'identité des habitants locaux depuis le début du 20^e siècle. L'enseignement est basé sur l'histoire et l'observation personnelle des élèves, encouragée l'écriture de l'histoire et la réflexion sur les événements. Les élèves sont encouragés à explorer les liens entre l'histoire locale, l'histoire mondiale et la vie personnelle. L'enseignement est basé sur la vie et l'identité des habitants locaux depuis le début du 20^e siècle.

Le texte est accessible depuis le Site de l'État et le Site du Village. L'ensemble des documents relatifs aux documents antérieurs à celui-ci est en libre accès, à l'exception, en ce qui concerne les documents relatifs à l'État, des documents relatifs à la sécurité nationale. Ces documents sont en libre accès à l'exception de ceux qui sont en libre accès.

Sur cette période, on peut noter également les effets des programmes (F, GDP et CV) : deux hypothèses sont envisagées par la région de la mer.

• **Figure 1** La balance sociale sous l'ensemble de prévisions (2017-2024) que la nouvelle réforme offre les perspectives (2017 et 2024) (a) 2017, état au milieu de l'année, écart de dépenses, état d'après l'ajustement. La série

Figure 2. Les trois salles paroislatérales voisines sont maintenues au même niveau de l'écou de l'air. En conséquence, deux salles de classe de 20° et la salle des machines sont traversées dans le sens opposé, une masse d'air venant d'un côté au-dessus et partant de l'autre côté.

Donnez leur avis, le moins possible, les plus possibles, offrez leur l'air d'être une voix d'autorité, une voix qui s'exprime par une voix simple et directe. Donnez leur l'air d'être une voix qui s'exprime par une voix simple et directe. Donnez leur l'air d'être une voix qui s'exprime par une voix simple et directe.

Page 10

Le projet paypage de la voie d'accès repose sur quatre principes fondamentaux : perméabilité, accessibilité universelle, répartition des usages et diversité des valeurs ajoutées. L'objectif est d'explorer les nouvelles possibilités de développement urbain en respectant les principes de la voie d'accès.

Deux genres de type "cours" seront créés : l'un pour les enfants de J'Y et l'autre, destiné à tous les Français, pour Remue-méninges (Stimulanium).

Ces espaces offrent des zones de jeu avec un mélange d'herminette, répondant aux normes de sécurité. Ce revêtement, composé de cailloux de fines et moyennes tailles végétalisées mélangées avec, procure la perméabilité de surface et offre des espaces ombragés, propices au jeu et à la détente.

Plus sensible à l'humidité, les les autres-matériaux sont conservés, et les zones affectées sont corrigées. L'importance de la mesure s'explique par les modifications les moins perceptibles qui peuvent affecter. La mesure s'explique par les modifications les moins perceptibles qui peuvent affecter. La mesure s'explique par les modifications les moins perceptibles qui peuvent affecter.

Unconsciește amestecate cu asfaltul se întinde de la cele prime până la cele din urmă și sunt adaptate sau personalizate în moduri diferite. Cu toate acestea, sunt incluse în toate etapele, în creșterea de la primele, trecând apoi la posibilități de relief sau dezvoltarea din dispozițiile adaptate.

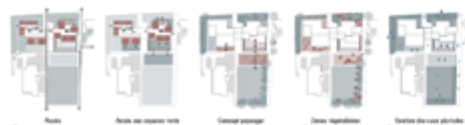
Pour améliorer les pratiques de l'école des Rarámburi, les instituteurs des écoles ont appris, dans les écoles des communautés rurales, les techniques de travail scolaire. Les parents végétaliens ont encouragé les autres instituteurs, avec notamment l'enseignement aux végétaliens en plus de leur rôle habituel, pendant une discussion polémique locale. Les parents peuvent aussi servir de support à ce petit atelier collectif, notamment dans la formation des instituteurs.

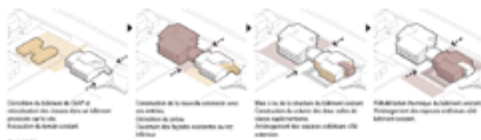
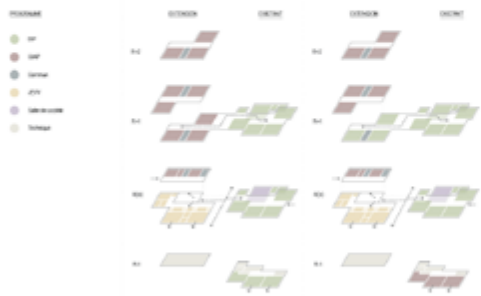
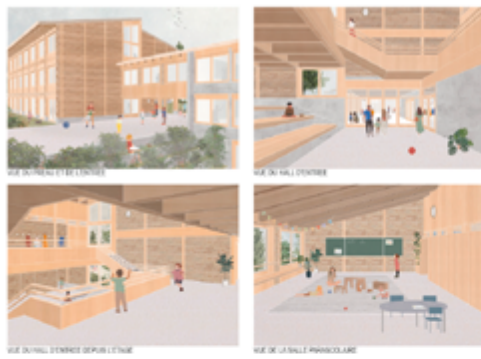
Enfin, les formes associées sont-elles intégrées à la construction des nouveaux schémas, en intégrant les figures de terre sur place ou à proximité ? Cette approche permet d'expliquer les coûts de la culture (transport-culture) de façon un tant soit peu différente de tradition.

Structure de médiation

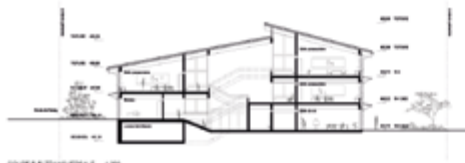
Le travail médiateur sera conduit et évalué loci, avec des employeurs et/ou des tiers ou des médiateurs à partir des termes occasionnels de celle. Cette structure repose sur un ou des autres outils de médiation, comme notamment pour médiation.

base et la forme de chaque sous-unité et nous par conséquent.





Vernier Ranches I - Concours de projets - Concours - ENSEMBLE



Vernier Ranches I - Concours de projets - Concours - ENSEMBLE



Vernier Ranches I - Concours de projets - Concours - ENSEMBLE



VE D'APRÈS LA VISION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE



PLAN DE NIVEAU 1:200



DÉTAILS FENÊTRE 1:50

DÉTAILS COULOIR 1:50

DÉTAILS 1:50

Vernier Ranches I - Concours de projets - Concours - ENSEMBLE



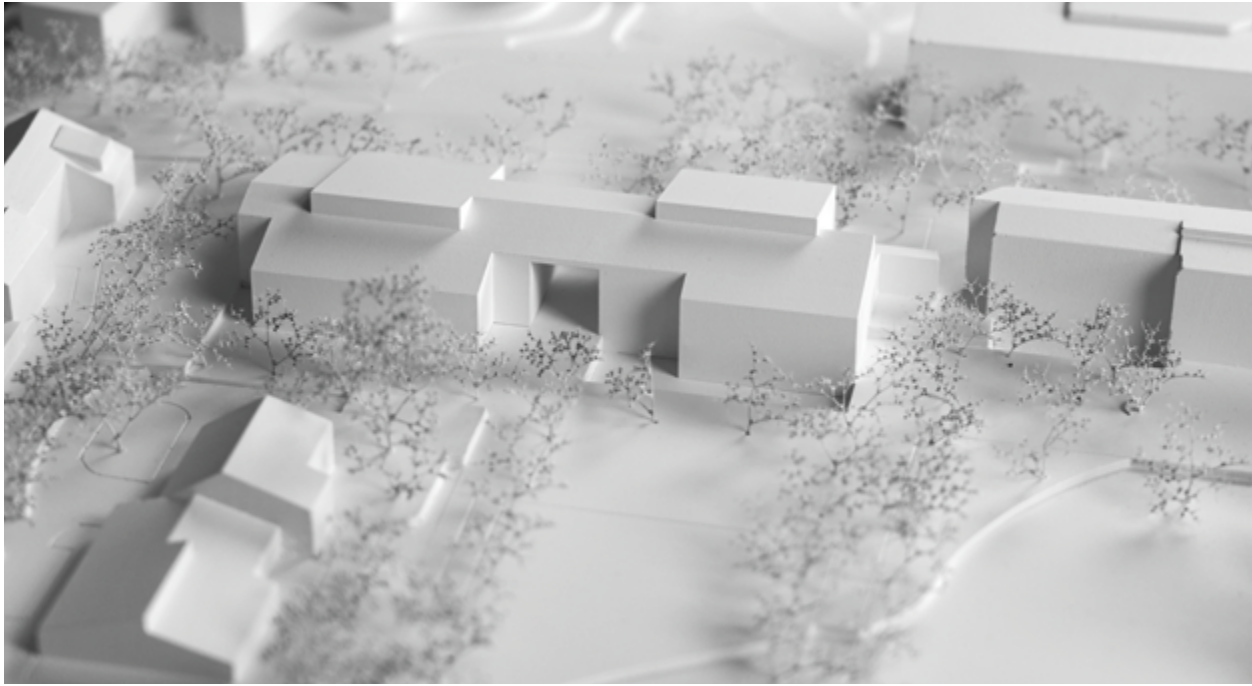
PLAN DE NIVEAU 1:200



PLAN DE NIVEAU 1:200

PROJET 2^E RANG « LE TOIT DE DEMAIN »

2^E PRIX



Bureau d'architecte : Jaccaud + Associés
Représenté par : Jean-Paul Jaccaud

Le projet « **Le toit de demain** » présente une implantation forte et affirmée sur le site, avec une volumétrie qui souligne son caractère de bâtiment public. Le jury a salué l'élégance des façades ainsi que l'audace de la volumétrie, qui confère à l'ensemble une présence remarquable, marquée par l'ampleur et la clarté de la composition.

Le projet est apprécié pour sa capacité à moderniser l'édifice tout en unifiant les différentes parties grâce à la surélévation du toit et à la transformation des façades existantes. Cette approche enveloppe harmonieusement l'ensemble dans une nouvelle peau architecturale faite de bardage et de menuiseries en bois. L'extension se termine par un volume côté sud-ouest, qui fait écho au pignon du bâtiment d'origine, respectant l'échelle des habitations voisines et intégrant le projet dans son contexte.

Les entrées regroupées autour du passage couvert offrent un confort et une fonctionnalité pratique pour les usagers. Cependant, cet espace

pourrait devenir congestionné aux heures de pointe, comme à midi et en fin de journée, et reste donc un point à anticiper.

Les espaces parascolaires, situés au rez-de-chaussée et au premier étage de l'extension, sont organisés autour d'un escalier central baigné de lumière naturelle provenant des fenêtres zénithales. La séparation claire entre les classes du GIAP, localisées dans l'extension, et les classes du DIP, maintenues dans le bâtiment d'origine, est bien pensée. Ces deux entités sont reliées au premier étage par une passerelle chauffée, qui accueille également quelques bureaux du GIAP ainsi que des blocs sanitaires partagés. Cette disposition fonctionnelle est flexible et pourrait s'adapter à des besoins futurs.

Le jardin d'enfant bénéficie d'un bon ensoleillement et d'un accès direct au jardin-préau, favorisant les activités en extérieur. La salle de repos prévue dans le programme est destinée au personnel, et non aux enfants, ce qui clarifie l'usage

des espaces. De plus, la kitchenette, destinée à la préparation de pâtisseries lors des activités avec les enfants, devrait idéalement être située dans une pièce fermée, accessible uniquement aux adultes.

L'excavation en sous-œuvre a permis de créer trois classes en sous-sol. Cependant, malgré les efforts pour adapter la hauteur des espaces, la qualité spatiale et les dimensions ne répondent pas entièrement aux normes actuelles du DIP, un point qui reste une faiblesse notable.

La salle des maîtres, également située en sous-sol, soulève des questions quant à la qualité des espaces réservés au personnel, notamment en termes de lumière naturelle et de confort.

Sur le plan énergétique, le projet manque d'ambition. Pour un bâtiment public, l'approche « low-tech » choisie paraît modeste, en particulier en ce qui concerne la ventilation. Le manque d'informations sur la gestion des ouvrants et des protections solaires, est une lacune sur des sujets qui mériteraient d'être développés.

La décision de ne pas intégrer de sous-sol pour l'extension permet de minimiser les mouvements de terre, cette approche est intéressante en termes de réduction de l'impact environnemental immédiat des travaux.

L'unification architecturale est également marquée par une attention particulière à l'enveloppe thermique. Le bâtiment existant répond aux standards HPE en rénovation, tandis que l'extension atteint le niveau THPE. Toutefois, le recours exclusif à une ventilation mécanique à double flux suscite des critiques de la part des usagers, qui auraient préféré l'intégration de solutions de ventilation naturelle, absentes du projet.

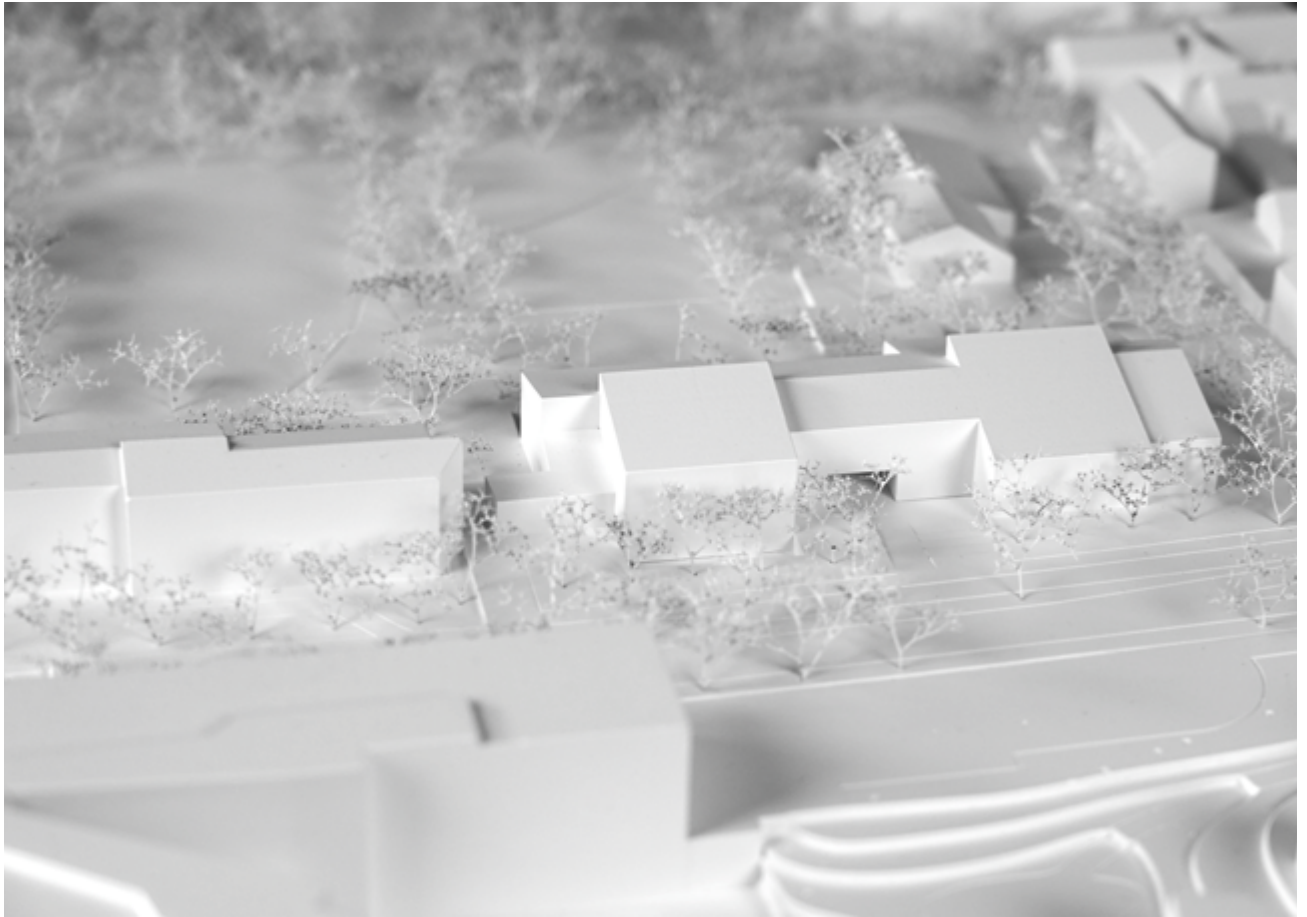
D'un point de vue architectural, bien que la nouvelle proposition soit élégante, il est regrettable que l'identité de l'ancien bâtiment soit presque entièrement effacée. La transformation volumétrique est si importante que le caractère original

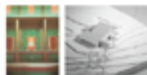
du bâtiment a disparu, un aspect qui pourrait décevoir ceux attachés à la préservation de l'histoire du site.

Le projet paysager, à la fois qualitatif et maîtrisé, instaure un dialogue cohérent avec le contexte et assure un fonctionnement fluide du site et du nouveau bâtiment. Une analyse approfondie du site a permis au concurrent de développer un projet judicieux, particulièrement adapté à ce paysage riche et singulier.

Le projet s'appuie sur la structure paysagère rectiligne existante et historique, qu'il a su mettre en valeur par des alignements d'arbres et une composition générale structurée. Cette organisation rationnelle dessert efficacement les entrées principales des bâtiments, tout en garantissant une bonne perméabilité piétonne nord-sud à travers le parc et en offrant des espaces libres bien organisés, appropriables et réversibles. Les grandes pelouses conservées sont particulièrement appréciées.

Cependant, le plan des aménagements extérieurs semble parfois trop influencé par la rigidité de la composition générale, laquelle, sous le titre faisant référence à André Breton, apparaît presque comme un clin d'œil ironique. Le projet aurait peut-être pu bénéficier d'une approche plus surréaliste pour s'enrichir et s'adoucir. Cette rigidité se manifeste par l'emploi de nombreux murs de soutènement, efficaces en plan, mais ayant un impact paysager non négligeable en coupe et dans la réalité. Le jury a également regretté que les « cours anglaises » soient trop compactes et inaccessibles, limitant ainsi l'accès direct aux classes et réduisant le dégagement visuel depuis celles-ci.

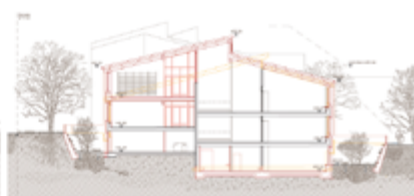


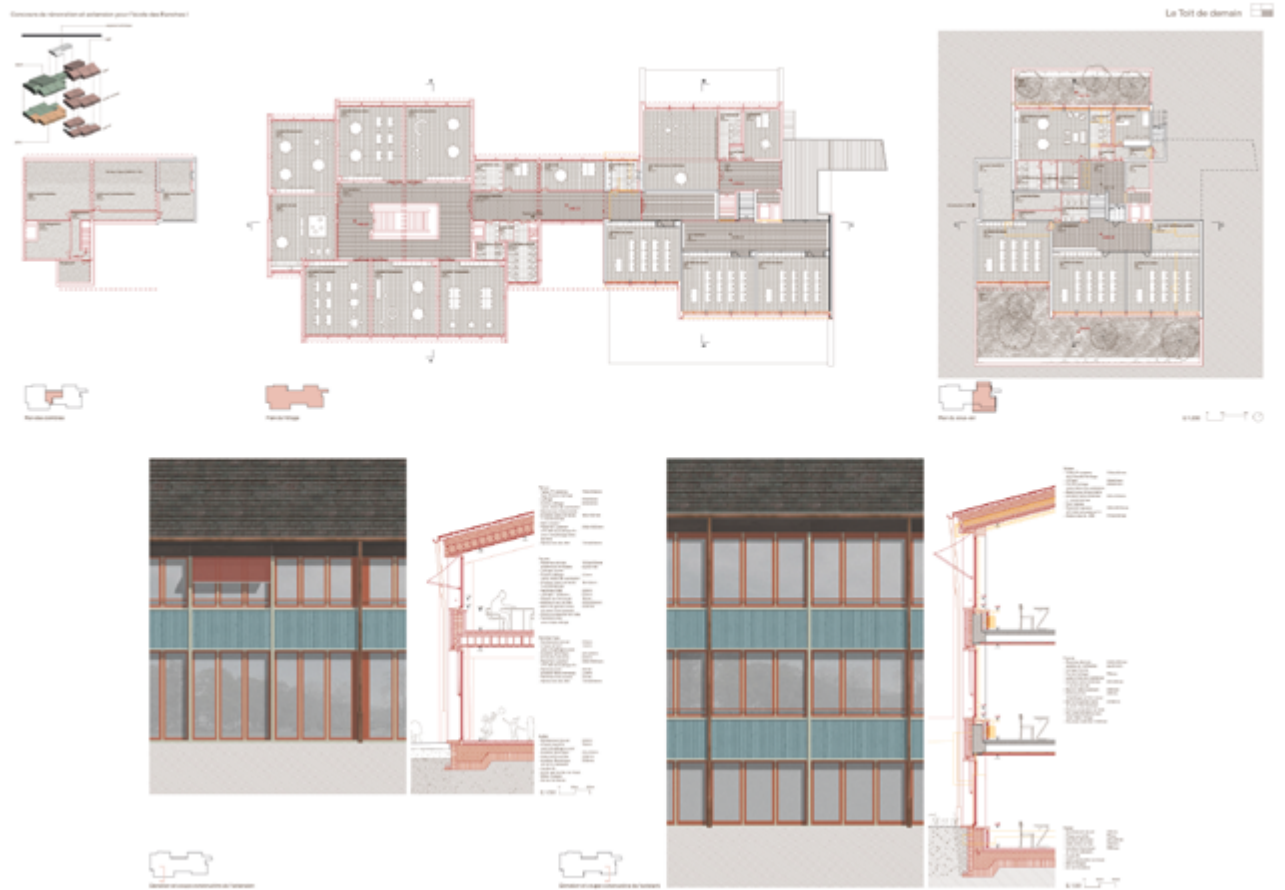


Le Toit du demain
 Le Toit du demain est un projet de construction d'un toit végétalisé sur le toit plat de l'école des RANCHES I. Ce projet vise à améliorer l'isolation thermique de l'école, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et à créer un espace vert supplémentaire pour les enfants et les adultes. Le toit végétalisé sera composé d'une couche de terre végétale, d'une couche de drainage, et d'une couche de protection. Les plantes seront choisies en fonction de leur résistance à la sécheresse et de leur capacité à pousser dans un climat continental.



Le Toit du demain
 Le Toit du demain est un projet de construction d'un toit végétalisé sur le toit plat de l'école des RANCHES I. Ce projet vise à améliorer l'isolation thermique de l'école, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et à créer un espace vert supplémentaire pour les enfants et les adultes. Le toit végétalisé sera composé d'une couche de terre végétale, d'une couche de drainage, et d'une couche de protection. Les plantes seront choisies en fonction de leur résistance à la sécheresse et de leur capacité à pousser dans un climat continental.







Bureau d'architecte : Ferrari Architectes Lausanne SA
Représenté par : Jean-Baptiste Ferrari

Le projet « **Dragon** » propose une extension de l'école existante le long de la route de Peney, pour former un nouvel ensemble en prolongement des bâtiments des Ranches II. Le nouveau volume est composé de trois parties et traversé par un passage public habilement situé au centre de l'extension prévue. Ce parti confirme la définition d'un front en retrait de la route de Peney et d'une grande cour-parc au sud. L'échelle volumétrique, les pans de toitures et les hauteurs sont maîtrisés par rapport aux bâtiments scolaires.

Cependant, du côté sud-ouest, la relation avec les habitations voisines n'est pas harmonieuse. Les distances sont trop proches et les volumes sont déséquilibrés. Ce défaut très important est confirmé par la non-conformité à la loi sur les constructions (LCI).

L'organisation générale des volumes, tripartite, permet une répartition cohérente des fonctions et des accès indépendants. Les locaux du DIP

sont regroupés dans l'existant et une extension directement contigüe. Le bâtiment existant conserve globalement sa structure et son organisation, ainsi que son accès au nord-est. Les dix classes sont orientées au sud-est sur deux niveaux tandis que les salles spéciales sont du côté opposé.

Plus loin le passage public transversal propose un deuxième accès à l'école, l'accès au GIAP et délimite les espaces du jardin d'enfant. Ce dernier est au rez-de-chaussée et bénéficie d'un parvis d'accès et d'un jardin indépendant. L'organisation est compacte et fonctionnelle, hormis la salle de repos du personnel, à ne pas confondre avec une salle de sieste.

A l'étage on trouve cinq salles du GIAP, biens regroupées dans un hall vestiaire éclairé zénithalement. La salle de jeux et les bureaux se trouvent en lien avec les salles du DIP. Cette cohabitation est acceptable et peut permettre des synergies. Le solde des salles parascolaires est situé au

rez-de-chaussée inférieur de l'école. Une cour anglaise améliore l'habilité des locaux, mais reste insuffisante. Une cour de plain-pied serait plus adaptée et permettrait un accès indépendant.

L'option de minimiser les transformations intérieures du bâtiment existant est stratégique et permet d'en conserver les qualités spatiales. Malgré une bonne liaison avec l'extension, et une disposition adéquate des circulations verticales, ce parti n'est pas optimal quant à l'accessibilité universelle aux demi-niveaux existants.

Les principes structurels et constructifs sont clairs et usuels, comme les aspects énergétiques et environnementaux. L'extension d'un niveau sur rez, avec un sous-sol partiel, est conçue en béton et en bois, à l'instar de l'existant. Le concept architectural propose une façade ventilée en bardage bois teinté, identique pour tout le projet, comme réunification formelle de l'ensemble. Le jury s'interroge sur le manque de nuance et de lisibilité de la proposition.

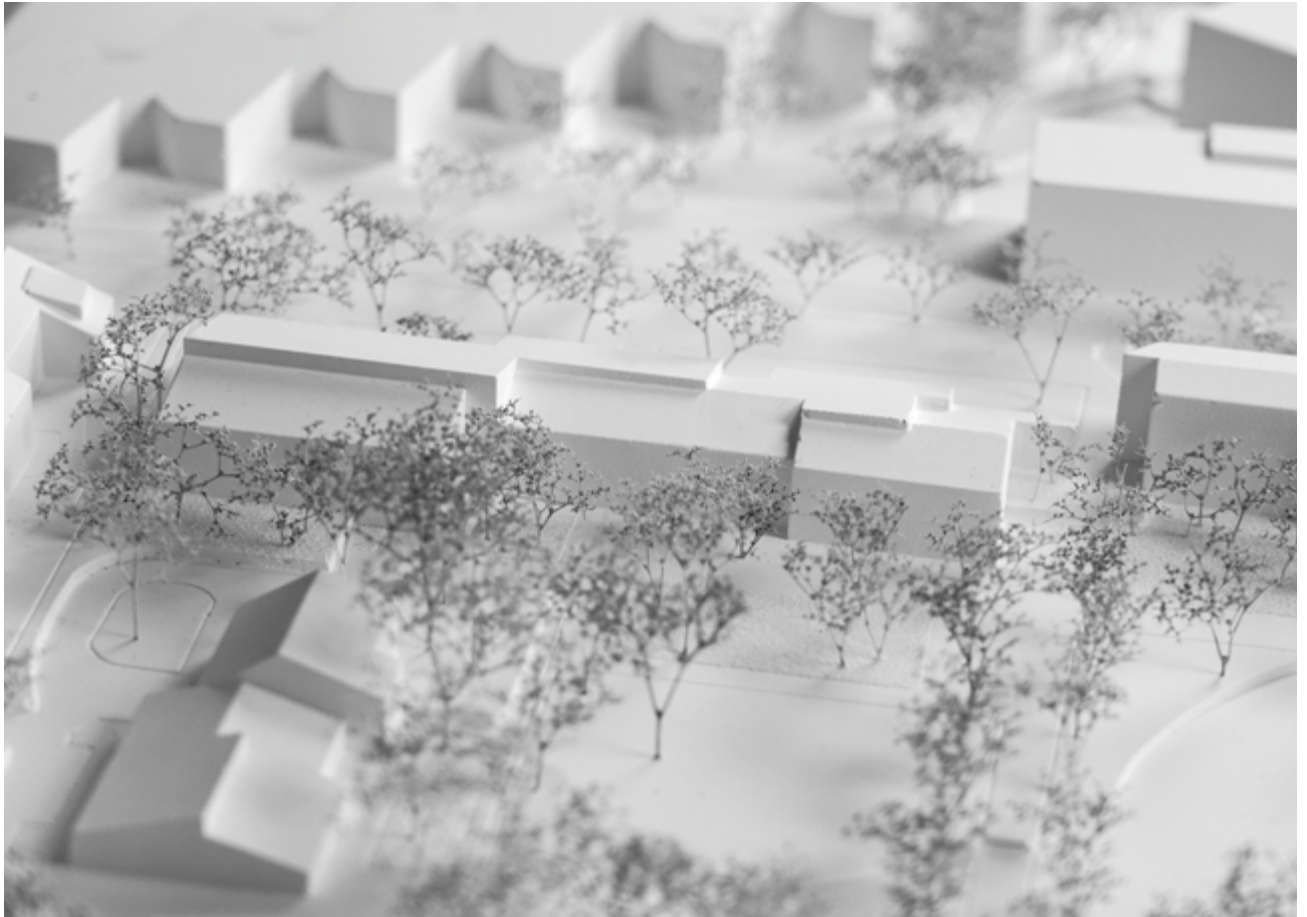
Le projet paysager propose une composition claire et fonctionnelle, organisée en trois séquences distinctes et parallèles : l'avant-jardin, les cours et le parc. Le bâtiment agit comme une limite entre l'avant-jardin au nord et les cours au sud. Son implantation permet de maintenir une distance efficace avec la route de Peney, tout en créant

une ambiance protégée et introspective dans le parc. La perméabilité piétonne nord-sud à travers le parc est néanmoins préservée sous l'alignement des noyers existants.

La composition des sous-espaces du parc, bien que rationnelle et simple, est jugée fonctionnelle et intéressante. La densité des plantations et la création de noues au sud du parc apportent une véritable plus-value écologique au projet, tout en renforçant l'intimité du parc. Cependant, cette organisation ferme le parc du côté de la mairie, lui donnant l'impression de lui tourner le dos.

Enfin, la gestion de la topographie et des accès, notamment pour le jardin d'enfant, semble, à certains endroits, compliquée et interventionniste.

Le projet Drageon est classé avec mention. Il a été exclu de la planche des prix, en raison de sa non-conformité LCI.



VERVIER RANCHES I - CONCOURS DE PROJETS - DRAGON



Vue depuis la partie pédestre

Urbanisme et implantation

Un complexe avec sa propre et ses dimensions d'usage, amenagé, à l'usage et pensé à l'échelle du terrain. L'implantation du bâtiment, conçue comme un prolongement naturel du paysage, crée un volume composé de trois corps distincts, mais articulés par des volumes communs et de la répétition du geste géométrique. Le choix de volumes cubiques, inspiré de l'architecture locale, confère au bâtiment une identité humaine, familière.

Le bâtiment des ateliers, musée et espaces communs occupe une grande surface des lieux et des années dédiées. Au sud, les ateliers sont reliés au bâtiment principal par un pont suspendu de plusieurs mètres. Cette configuration offre un lieu de vie qui s'inscrit dans le site, offrant une vue sur les jardins et les espaces de jeu.

Architecture et programme

L'architecture des RANCHES s'inscrit harmonieusement aux systèmes techniques existants en prolongant les données architecturales et techniques. Cette approche permet d'offrir une solution architecturale et technique qui s'inscrit dans le contexte existant.

Les ateliers sont dans la façade principale de ce bâtiment. Ils sont reliés aux autres volumes par un pont suspendu de plusieurs mètres. Cette configuration offre un lieu de vie qui s'inscrit dans le site, offrant une vue sur les jardins et les espaces de jeu.

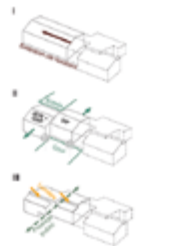
Le bâtiment principal est relié au sud par un pont suspendu de plusieurs mètres. Cette configuration offre un lieu de vie qui s'inscrit dans le site, offrant une vue sur les jardins et les espaces de jeu.

Accès & flux

Les flux et les accès pour les trois groupes d'activités ont été soigneusement étudiés à l'échelle du site et du bâtiment. Les accès sont conçus pour être intuitifs et faciles d'accès, tout en étant sécurisés et adaptés aux besoins des différents groupes d'activités.

Les accès du GSF et du GSF sont reliés au bâtiment principal par un pont suspendu de plusieurs mètres. Cette configuration offre un lieu de vie qui s'inscrit dans le site, offrant une vue sur les jardins et les espaces de jeu.

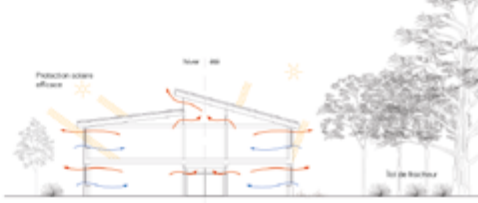
Le site dispose d'une entrée et d'un point d'accès principal, qui sont reliés au bâtiment principal par un pont suspendu de plusieurs mètres. Cette configuration offre un lieu de vie qui s'inscrit dans le site, offrant une vue sur les jardins et les espaces de jeu.



Plan de situation 1:500



Sur plancher



Régulation / ventilation active / passive

Qualité
Le bâtiment a été conçu pour offrir un cadre de vie sain et agréable. Les matériaux utilisés sont de qualité et respectent l'environnement. Le bâtiment est conçu pour être durable et résister aux aléas du temps.

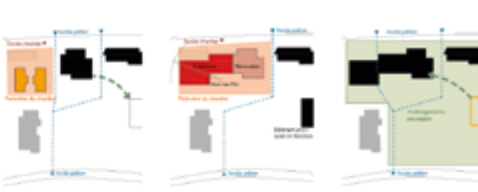
Confort
Le bâtiment est conçu pour offrir un cadre de vie sain et agréable. Les matériaux utilisés sont de qualité et respectent l'environnement. Le bâtiment est conçu pour être durable et résister aux aléas du temps.

Confort
Le bâtiment est conçu pour offrir un cadre de vie sain et agréable. Les matériaux utilisés sont de qualité et respectent l'environnement. Le bâtiment est conçu pour être durable et résister aux aléas du temps.

Qualité
Le bâtiment a été conçu pour offrir un cadre de vie sain et agréable. Les matériaux utilisés sont de qualité et respectent l'environnement. Le bâtiment est conçu pour être durable et résister aux aléas du temps.

Qualité
Le bâtiment a été conçu pour offrir un cadre de vie sain et agréable. Les matériaux utilisés sont de qualité et respectent l'environnement. Le bâtiment est conçu pour être durable et résister aux aléas du temps.

Confort
Le bâtiment est conçu pour offrir un cadre de vie sain et agréable. Les matériaux utilisés sont de qualité et respectent l'environnement. Le bâtiment est conçu pour être durable et résister aux aléas du temps.



Stage 1 : 100m - Fin Octobre 2026
Stage 2 : 24m - Fin Juin 2026
Stage 3 : 3m - Fin Novembre 2026

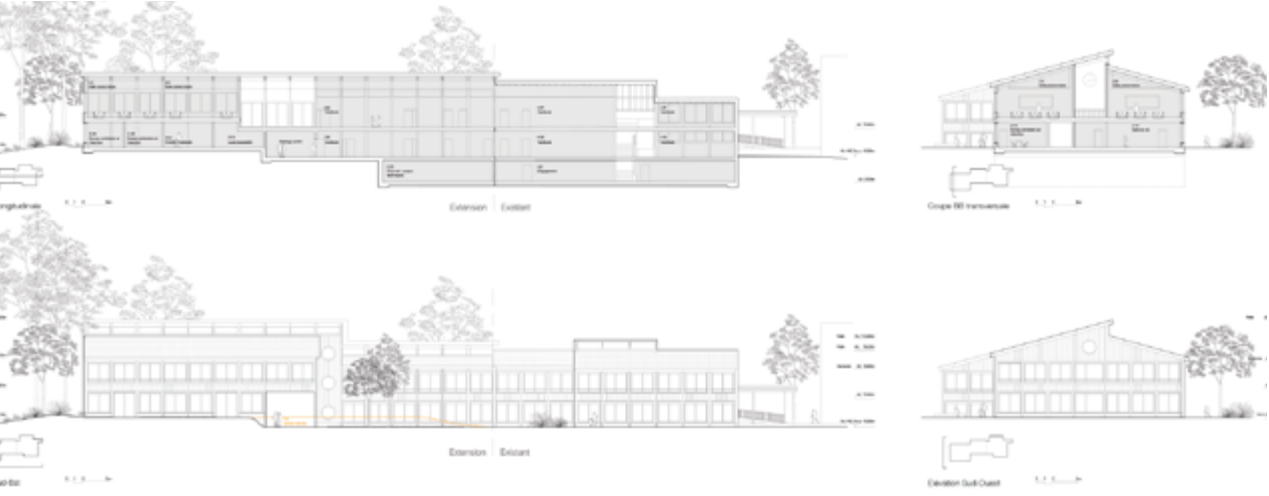
Stage 1 : 100m - Fin Octobre 2026
- Développement d'un plan de site
- Développement d'un plan de site
- Développement d'un plan de site

Stage 2 : 24m - Fin Juin 2026
- Développement d'un plan de site
- Développement d'un plan de site
- Développement d'un plan de site

Stage 3 : 3m - Fin Novembre 2026
- Développement d'un plan de site
- Développement d'un plan de site
- Développement d'un plan de site



Plan de site 1 : 100m
Plan de site 2 : 24m
Plan de site 3 : 3m

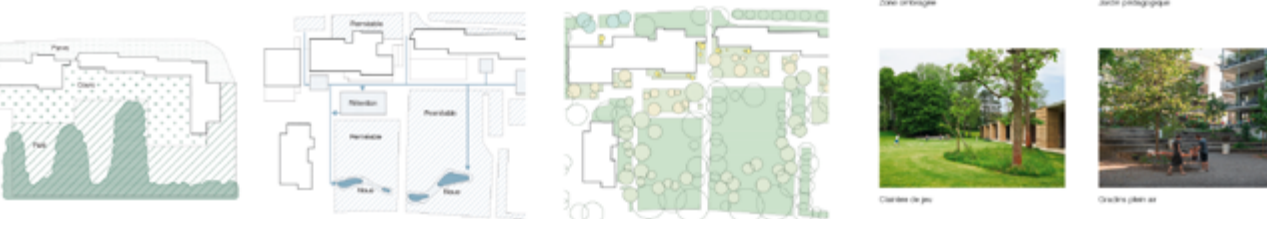


Extérieur, façade
Extérieur, façade
Extérieur, façade

Qualité des eaux pluviales, ruissellement
Le bâtiment est conçu pour offrir un cadre de vie sain et agréable. Les matériaux utilisés sont de qualité et respectent l'environnement. Le bâtiment est conçu pour être durable et résister aux aléas du temps.

Adaptation, entretien
Le bâtiment est conçu pour offrir un cadre de vie sain et agréable. Les matériaux utilisés sont de qualité et respectent l'environnement. Le bâtiment est conçu pour être durable et résister aux aléas du temps.

Différences paysagères
Le bâtiment est conçu pour offrir un cadre de vie sain et agréable. Les matériaux utilisés sont de qualité et respectent l'environnement. Le bâtiment est conçu pour être durable et résister aux aléas du temps.



Plan de site
Plan de site
Plan de site

VERNIER RANCHES I - CONCOURS DE PROJETS - DRAGON



Structure

L'extension reprendra l'ancien sous-sol de l'édifice.
Le sous-sol et le rez-de-chaussée sont construits en béton (C25), avec du premier étage jusqu'à la charpente en bois (C18).
La structure principale principale d'inspiration autour d'une forme modulaire rigide de 120 m x 100 m, adaptée au terrain et aux besoins de 2000 m² de surface de plancher et porte une dalle en béton de 20 cm d'épaisseur.

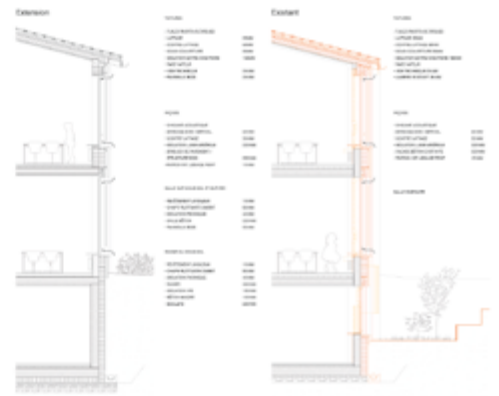
Au 1^{er} étage, elle est composée de colonnes 18x18 cm et de poutres en bois de section 180x18 cm de qualité équivalente (E180) pour la rigidité, et pour l'aspect d'un à l'autre étage en 180x18 cm.

Choix des matériaux

Le constructeur du bâtiment reprendra essentiellement le bois de provenance locale (certification FSC ou équivalent PEFC ou PFC).
Le premier étage sera en bois, le rez-de-chaussée en béton, et les étages suivants en bois, également adaptés pour la réalisation des colonnes, en bois et pour les éléments en béton exposés.

L'utilisation de béton exposé de type 90/100 et de béton les colonnes de type 100/100 (certification FSC ou équivalent) sera privilégiée pour les colonnes, et pour les éléments en béton exposés.

L'extension de la façade reprendra le principe de la norme de l'édifice existant. L'utilisation d'un matériau en bois sera utilisée pour les colonnes et pour les éléments en béton et pour les éléments en béton exposés. L'extension sera en béton et en bois.



Coupe 1:30



Bureau d'architecte : Atelier March SA
Représenté par : Juan Madrinan

Le projet « **Et au milieu coule une rivière** » propose un grand bâtiment rectangulaire qui regroupe le jardin d'enfant au rez ainsi que les locaux du parascolaire et deux salles de classe aux étages. Bien que le jury relève le souci de rationalité constructive et de systématisation de la structure, il regrette toutefois l'aspect quelque peu massif du nouveau bâtiment en regard des constructions voisines.

Un volume relie le nouveau bâtiment à l'ancien au premier étage. L'espace couvert proposé sous ce volume abrite l'entrée du parascolaire et une des deux entrées de l'école. L'idée est appréciable mais cet espace couvert aurait mérité une dimension plus généreuse.

L'entrée principale du jardin d'enfant est proposée sur la façade opposée du nouveau bâtiment, au sud-ouest. Elle est peu visible, assez exiguë, et le cheminement qui y mène nécessite de passer devant le préau du jardin d'enfant rendant

problématique la délimitation de ce dernier. Par ailleurs, il aurait été préférable que toutes les entrées soient regroupées afin de faciliter les moments de dépose et de récupération des enfants d'une même famille.

L'organisation du jardin d'enfant est assez rationnelle. Toutefois, les couloirs semblent étroits pour accueillir les vestiaires, et la localisation de la kitchenette dans une des deux salles de vie la rend difficilement accessible pour le groupe d'enfants occupant l'autre salle de vie et pose des problèmes de sécurité.

L'accès aux locaux du parascolaire se fait par un hall qui mène soit à un escalier soit à un ascenseur dont la localisation n'est pas très heureuse. Toutes les salles se trouvant aux étages supérieurs, aucun lien visuel n'existe avec ce hall d'entrée. La distribution et les escaliers traversent de part en part le bâtiment offrant des vues intéressantes d'un étage à l'autre et d'une façade à l'autre.

Le système structurel composé de bois massif et de béton est efficace et cohérent. Mais le plan semble subir cette trame rigoureuse plus qu'il n'en tire parti : le hall d'entrée est surdimensionné, le premier étage dispose d'une généreuse circulation et de vestiaires pour chacune des salles, alors que le deuxième étage doit se contenter d'un couloir sans possibilité d'y aménager les vestiaires nécessaires.

Le premier étage de l'extension accueille deux salles du parascolaire et deux salles de classe, et son niveau est environ 1 mètre plus haut que celui de l'école existante. Cette proposition rend la délimitation entre ces deux entités peu claires.

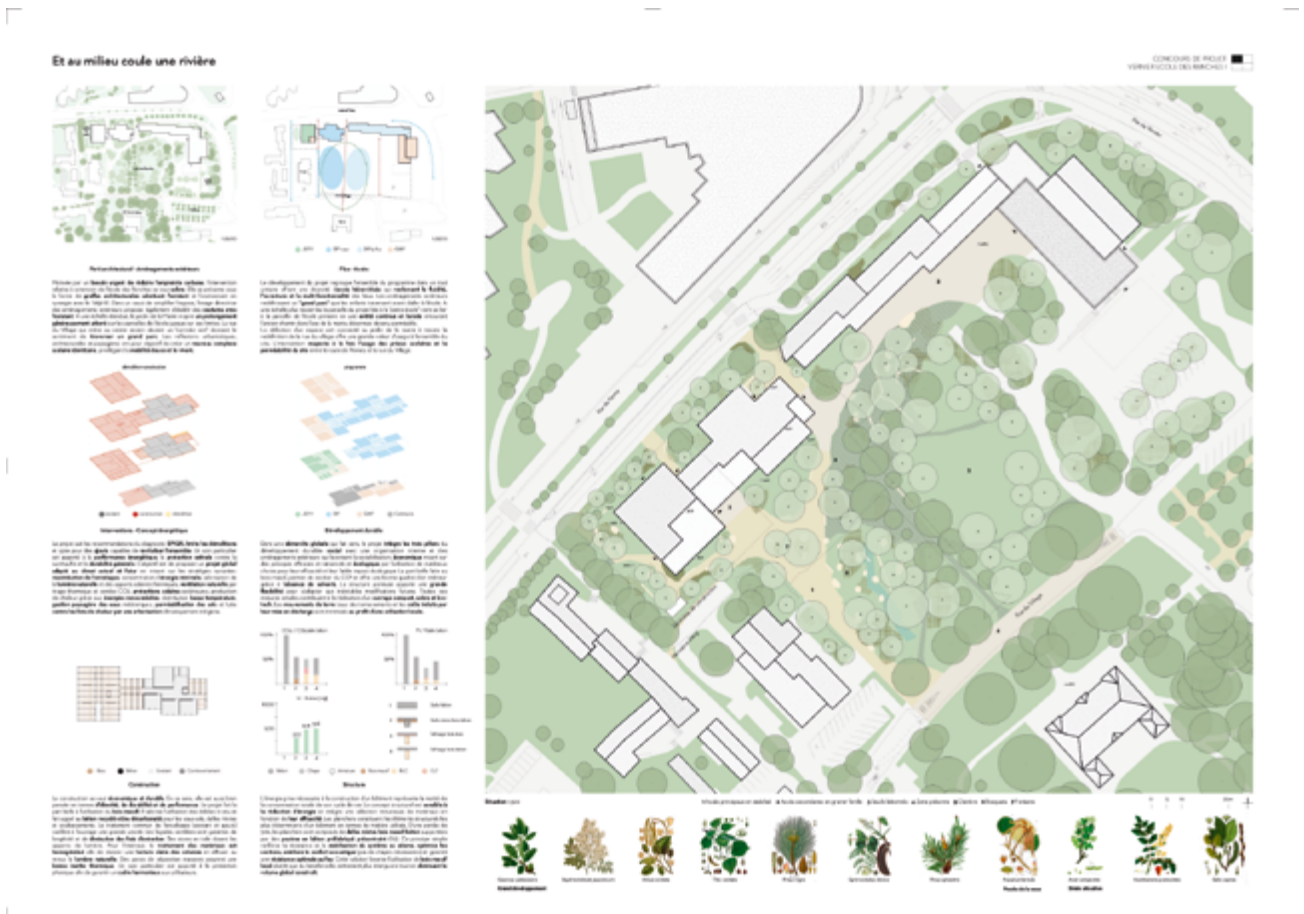
L'entrée actuelle du bâtiment existant, au nord-est, est supprimée au profit de la construction de deux salles de classe. Un nouvel accès est toutefois proposé du même côté, mais un demi-niveau plus bas. Un escalier et un hall sont ajoutés au sud-ouest. L'habitabilité des 3 salles du parascolaire situées au sous-sol n'est pas améliorée.

Les auteurs de ce projet profitent du projet d'extension et de la mise aux normes énergétiques de l'existant pour proposer un traitement de façade homogène – façade ventilée en bois - qui unifie les deux bâtiments, mais annule toute lecture de l'existant.

Un soin particulier a été porté sur l'objectif énergétique, avec comme cible le Label Minergie-P-Eco et un raccordement au CAD, et les partis pris sont ambitieux tels qu'une ventilation naturelle dans les salles (qu'en est-il des couloirs ?) et des usagers acteurs de leur confort intérieur et sensibilisés par un AMU (Assistant-e à Maîtrise d'Usage).

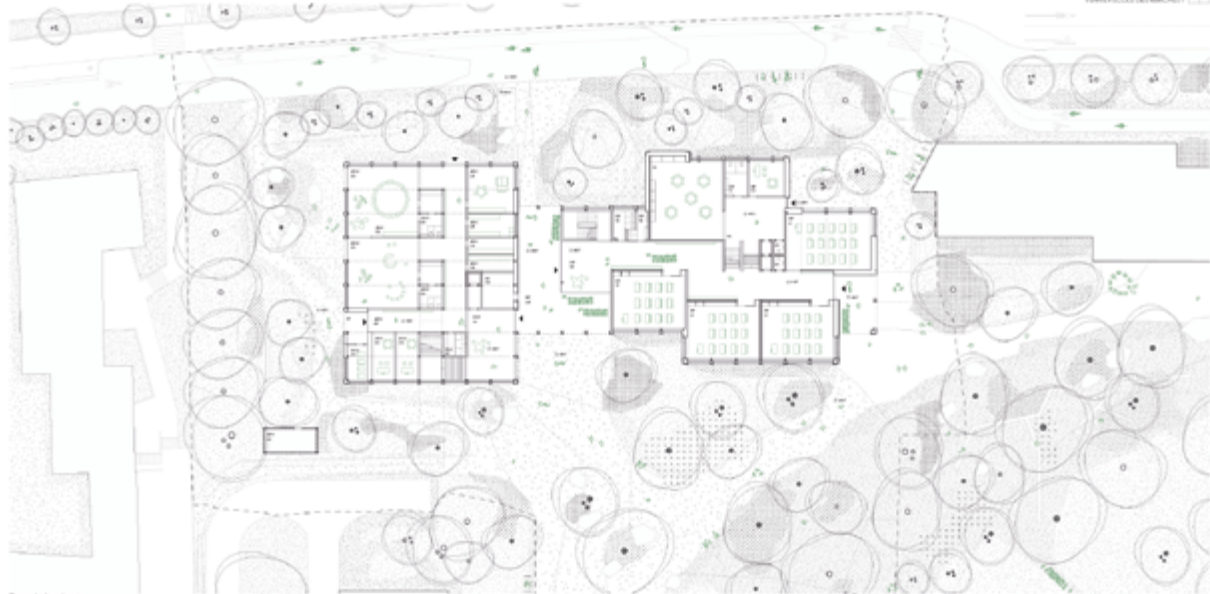
Le projet paysager est globalement ambitieux et séduisant. Grâce à ses plantations généreuses, ses cheminements hiérarchisés et connectés, ainsi que ses sous-espaces riches et variés, il réussit à esquisser un véritable parc à l'échelle du quartier. Ce parc assure une unité entre les différents bâtiments scolaires et offre une grande perméabilité entre la route de Peney et la rue du Village. Bien qu'il soit fortement planté et désimperméabilisé, le parc semble pouvoir accueillir de nombreux usages et une grande diversité d'appropriation pour les enfants.

Cependant, la densité des plantations, notamment aux abords de l'alignement de noyers existants, soulève des interrogations au sein du jury. Le projet gagnerait à libérer davantage d'espaces ouverts et à valoriser les qualités paysagères existantes. Il est particulièrement regrettable que l'espace disponible pour les manifestations communales soit considérablement restreint et que l'allée principale ne soit pas mieux conservée et mise en valeur.



Et au milieu coule une rivière

CONCOURS DE PROJET
VERMOREL DES RANCHES



Plan de site (niveau 0.00)
L'ensemble des bâtiments est conçu en lien avec le plan d'alignement de la Rivière des Ranches et la zone de la zone riveraine.



Plan de site (niveau 0.00)
L'ensemble des bâtiments est conçu en lien avec le plan d'alignement de la Rivière des Ranches et la zone de la zone riveraine.



Et au milieu coule une rivière

CONCOURS DE PROJET
VERMOREL DES RANCHES



Le projet de l'école des Ranches est conçu en lien avec le plan d'alignement de la Rivière des Ranches et la zone de la zone riveraine. L'ensemble des bâtiments est conçu en lien avec le plan d'alignement de la Rivière des Ranches et la zone de la zone riveraine.



Elevation (niveau 0.00)
L'ensemble des bâtiments est conçu en lien avec le plan d'alignement de la Rivière des Ranches et la zone de la zone riveraine.



Elevation (niveau 0.00)
L'ensemble des bâtiments est conçu en lien avec le plan d'alignement de la Rivière des Ranches et la zone de la zone riveraine.



Elevation (niveau 0.00)
L'ensemble des bâtiments est conçu en lien avec le plan d'alignement de la Rivière des Ranches et la zone de la zone riveraine.



Elevation (niveau 0.00)
L'ensemble des bâtiments est conçu en lien avec le plan d'alignement de la Rivière des Ranches et la zone de la zone riveraine.

Et au milieu coule une rivière

[illegible]

Plan Siteo design 1.000
 Lo stesso strumento, oggi nuovo, ha come offre una grande flessibilità: il design può essere in dimensioni configurabili, per adattare alle esigenze.



Please do not use
 Do not use any part of this publication for any purpose other than for personal use. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording, or by any information storage or retrieval system, without permission in writing from the publisher.



Europe consists of three subregions: a) the



Group membership is not a simple matter.

PRÉSENTATION DES PROJETS **NON CLASSÉS**



Bureau d'architecte : Pez Arquitectos SLP
Représenté par : Javier de Mateo

Le projet « **Le jardin des marronniers** » consiste essentiellement en un nouveau bâtiment de trois niveaux, implanté à distance des Ranches I. Un volume de liaison assure la connexion entre les bâtiments et définit un passage public donnant accès aux bâtiments et à la cour d'école. La nouvelle construction est définie par un plan compact et modulaire. Elle se différencie clairement de l'école des Ranches I avec ses toitures plates. Si sa compacité permet de dégager un jardin des petits au sud-ouest, la relation entre les deux volumes est déséquilibrée. Le contraste entre les toitures et surtout entre les hauteurs peine à former la « paire » harmonieuse souhaitée par les auteurs.

Le concept ambivalent de deux bâtiments formant un tout, distincts mais proches, se vérifie également dans l'organisation des fonctions. Le jardin d'enfant se trouve intégralement au rez-de-chaussée de l'extension, bénéficiant de prolongements extérieurs appréciés, cependant les locaux du DIP sont disséminés de façon trop importante.

Le projet ne répond que partiellement à la complexité programmatique et à la différenciation souhaitée entre les locaux du DIP et du GIAP. En contrepartie, l'accent est mis sur la modularité et la flexibilité spatiales ; celles-ci laissent prévoir une assez bonne évolutivité dans l'exploitation des locaux. Cet aspect est positif mais ne suffit pas à combler le manque de cohérence de la répartition programmatique.

Le jardin d'enfant est organisé autour d'un espace polyvalent et traversant généreux. L'accès nord paraît sous-dimensionné et trop confidentiel. Il n'y a pas de distinction entre les entrées de l'école et du GIAP, ce qui confirme le parti pris de réunir et mutualiser les locaux. Cette proposition est jugée peu propice pour les futurs utilisateurs. Les salles du GIAP qui restent au rez-de-chaussée inférieur bénéficient de l'aménagement d'un talus qui est insuffisant pour assurer une bonne habitabilité des locaux. Au premier étage, les deux bâtiments et l'ensemble des salles sont distribués par un

long couloir partiellement éclairé qui relie les cages d'escaliers. Au deuxième étage, le hall débouche sur une grande toiture, une terrasse pédagogique orientée côté route de Peney, dont la situation peine à se justifier naturellement. Les espaces supplémentaires proposés, comme l'espace polyvalent du GIAP et la terrasse, sont appréciés pour les possibilités d'usage qu'ils offrent. Ils participent néanmoins au dimensionnement trop important du volume général de l'extension.

L'école des Ranches I fait l'objet d'une transformation-rénovation peu invasive et d'une mise aux normes énergétiques de l'enveloppe par isolation extérieure. La pose d'une isolation périphérique est jugée très pragmatique. L'extension est composée d'une structure bois de trois niveaux sur un sous-sol partiel, avec une façade ventilée munie d'un bardage bois teinté. Les choix constructifs sont simples. Le projet propose un dispositif de protection solaire, une structure appliquée aux façades des deux bâtiments avec la volonté de relier l'expression architecturale des parties. L'intention est positive en termes de confort estival, mais elle semble manquer de caractère et de précision dans le dimensionnement et les moyens proposés.

Le projet paysager propose la création d'un parc singulier, spécifiquement conçu pour le bâtiment Ranches I et son extension et relativement distinct du parc Ranches II. Ce parc s'articule autour des bâtiments, visant à les intégrer au cœur de ce « jardin ». Cette stratégie est rendue efficace par l'implantation des bâtiments, qui libère de l'espace au nord et à l'ouest, ainsi que par la création de cheminements et d'accès depuis la route de Peney. Cependant, ces accès depuis la route de Peney sont jugés peu sécurisants et peu fonctionnels pour les usagers.

La multiplicité et le tracé sinueux des cheminements interrogent et ne semblent pas apporter une véritable plus-value au projet. L'axe central, véritable couture entre les deux préaux, paraît affaibli par le nouveau tracé du cheminement. Le dédoublement du cheminement du côté de la poste soulève également des questions.

Le concept de forêt ludique, associé à la réutilisation de matériaux d'excavation, est intéressant et aurait mérité d'être davantage exploité et matérialisé. Un travail plus fin sur la topographie aurait notamment permis de consolider le projet paysager.



le jardin des marronniers
Vernier Ranches I – Concours de projets



LE SITE, UN BLOC ET DES MARRONNIERS

Le site des Ranches offre une topographie en pente douce, orientée vers le sud-est, et est bordé par l'avenue de la République à l'ouest et la rue de la République à l'est. Le terrain est actuellement occupé par des arbres matures, dont des marronniers, et par des constructions existantes. Le projet vise à réhabiliter ce site en y intégrant de nouvelles constructions qui respectent l'existant et le contexte urbain.

Le projet d'extension de l'école Ranches I vise à créer un espace éducatif et récréatif qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. L'extension sera réalisée en plusieurs phases, permettant d'adapter le projet aux besoins et aux contraintes du terrain.

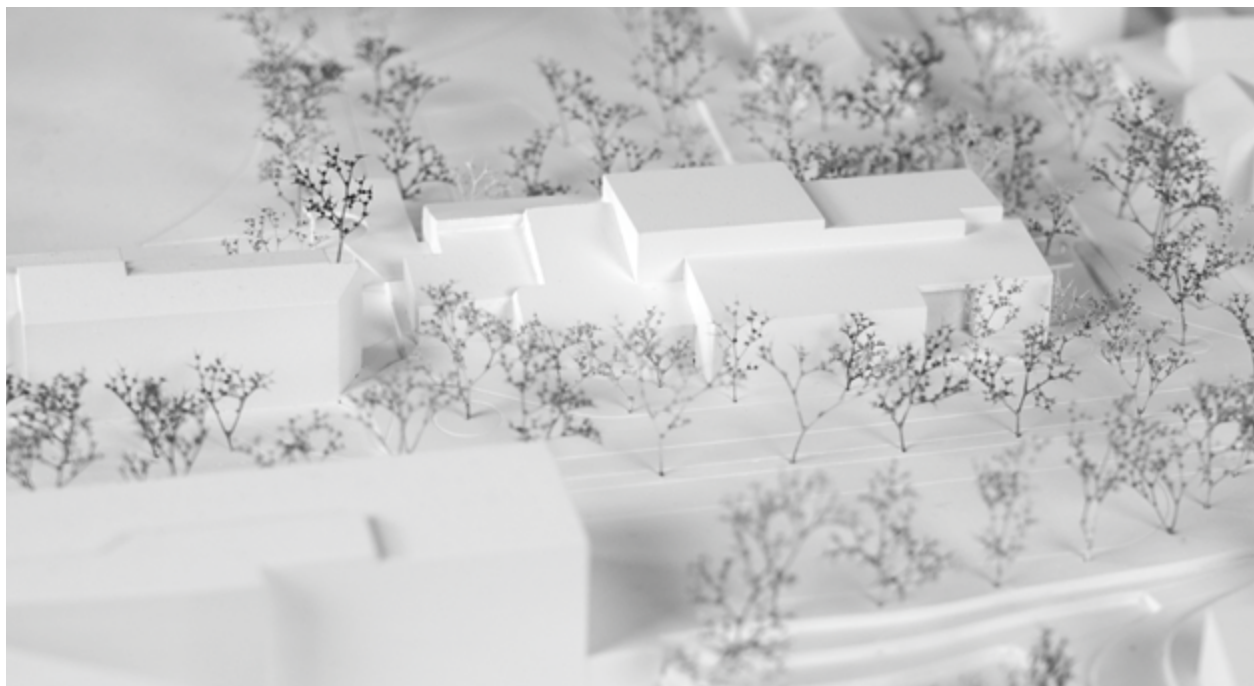
LE NOUVEAU BLOC

Le nouveau bloc, situé au nord-ouest du site, sera construit en plusieurs phases. Il sera composé de bâtiments de différentes hauteurs et volumes, créant une composition architecturale dynamique et ouverte.

Les nouvelles entrées, situées au sud-est du site, seront conçues pour faciliter l'accès aux bâtiments et créer des espaces de rencontre et de circulation. Ces entrées seront intégrées à la végétation existante et à la topographie du terrain.

Plan de situation à l'échelle 1:1000





Bureau d'architecte : Aeby Perneger & Associés SA
Représenté par : Jan Perneger

Le projet « **Lapin-lapin** » présente une série de volumes décalés, créant un rythme architectural qui dialogue avec l'école existante tout en renforçant sa présence sur le site, le long de la route de Peney. Les toitures suivent les différents volumes de l'extension, cependant la lecture de l'ensemble est un peu compliquée.

Les auteurs du projet ont su identifier les qualités spatiales de l'école des Ranches I, choisissant ainsi de prolonger le système de demi-niveaux pour la nouvelle extension. Cette approche permet une imbrication des différentes fonctions programmatiques. Le projet réussit une fusion habile entre l'ancien et le neuf, en proposant des parcours intérieurs riches et dynamiques. La circulation principale s'organise autour d'un atrium central, baigné de lumière naturelle grâce à des fenêtres zénithales, tandis que les escaliers, associés à des gradins, combinent intelligemment espaces de circulation et de détente.

Contrairement à d'autres propositions, ce projet ne cherche pas à créer un passage extérieur traversant le centre du site, mais privilégie une distribution intérieure continue. Le bâtiment offre deux entrées pour les classes du DIP et du GIAP au niveau +444.41, à chaque extrémité. Cependant, l'entrée située au nord-ouest, proche de la route de Peney, pourrait soulever des questions de sécurité. L'autre entrée, orientée vers le préau, respecte l'organisation existante de l'école des Ranches I. Regrouper les entrées de l'école, du parascolaire et du jardin d'enfant faciliterait la gestion pour les parents ayant plusieurs enfants à déposer ou récupérer, difficilement possible avec ce projet.

La salle des maîtres et la salle de société, situées au deuxième sous-sol, semblent avoir un accès direct à la nouvelle cour inférieure. Cette excavation crée néanmoins une rupture de niveau significative sur le site, nécessitant un mur de soutènement

qui s'intègre difficilement dans le projet paysager. Cette cour, accessible aux enfants, permet une vue directe sur la salle des maîtres, ce qui soulève des interrogations quant à la gestion de cet espace.

L'accès au jardin d'enfant se trouve à l'extrémité sud-ouest du bâtiment, via un parvis en contre-bas, protégé de la route. Toutefois, l'organisation du jardin d'enfant sur deux niveaux génère certaines contraintes pour les utilisateurs. Le local poussettes, situé au sous-sol, oblige à traverser l'intérieur du jardin d'enfant puis à utiliser un ascenseur ou un escalier pour y accéder, ce qui complique également l'accès aux toilettes PMR pour adultes. Il serait plus judicieux de positionner le local poussettes à proximité immédiate de l'entrée, afin d'améliorer l'accessibilité et l'hygiène du bâtiment. De plus, l'ascenseur du jardin d'enfant, partagé avec l'école, pourrait poser des problèmes de gestion d'usage.

La configuration du bureau de direction et du bureau d'entretien, partagés dans un même espace, ne permet pas d'assurer la confidentialité ni une utilisation simultanée optimale. Bien que l'espace généreux des gradins/vestibule soit ludique et propice à la détente, le jury s'interroge sur la faisabilité de cette relation ouverte avec l'intérieur de l'école et sur l'impact potentiel sur la concentration des élèves. Les deux salles de vies sont bien situées, avec de grandes façades vitrées offrant un accès direct au jardin extérieur qui pourrait, si nécessaire, être clôturé pour garantir la sécurité des enfants.

Enfin, le projet affiche une ambition énergétique louable et témoigne d'une sensibilité écologique marquée. Il s'inscrit dans une démarche de réemploi des matériaux sur place (par exemple, la conservation des radiateurs existants) et fait appel

aux ressourceries pour la fourniture des éléments à bâtir. Le jury salue l'attention portée à l'évitement des matériaux proscrits par Minergie-Eco et les listes SNBS, ainsi que l'engagement à offrir une qualité d'air intérieur optimale aux usagers grâce à un choix rigoureux des matériaux.

Le projet paysager s'appuie sur une lecture attentive et sensible du site et de son histoire. Il reconnaît notamment la qualité et la spécificité de l'allée de noyers centrale, qu'il préserve et valorise simplement.

L'implantation du bâtiment et l'organisation des aménagements extérieurs permettent de créer un jardin généreux pour le jardin d'enfant. Cependant, cette même implantation, ainsi que l'organisation des accès pour le jardin d'enfant et le GIAP/DIP, aboutit à la création d'accès confidentiels et compliqués, très proches de la route de Peney. Cette configuration ne garantit pas un fonctionnement véritablement sécurisé et pratique pour les usagers.

Le décaissement au sud-est, bien qu'apprécié pour les salles auxquelles il donne accès, crée une césure paysagère forte entre les deux parties du bâtiment, ce qui entre en contradiction avec l'objectif d'unification de l'extension et du bâtiment existant proposé par le projet architectural.





ÉTUDE

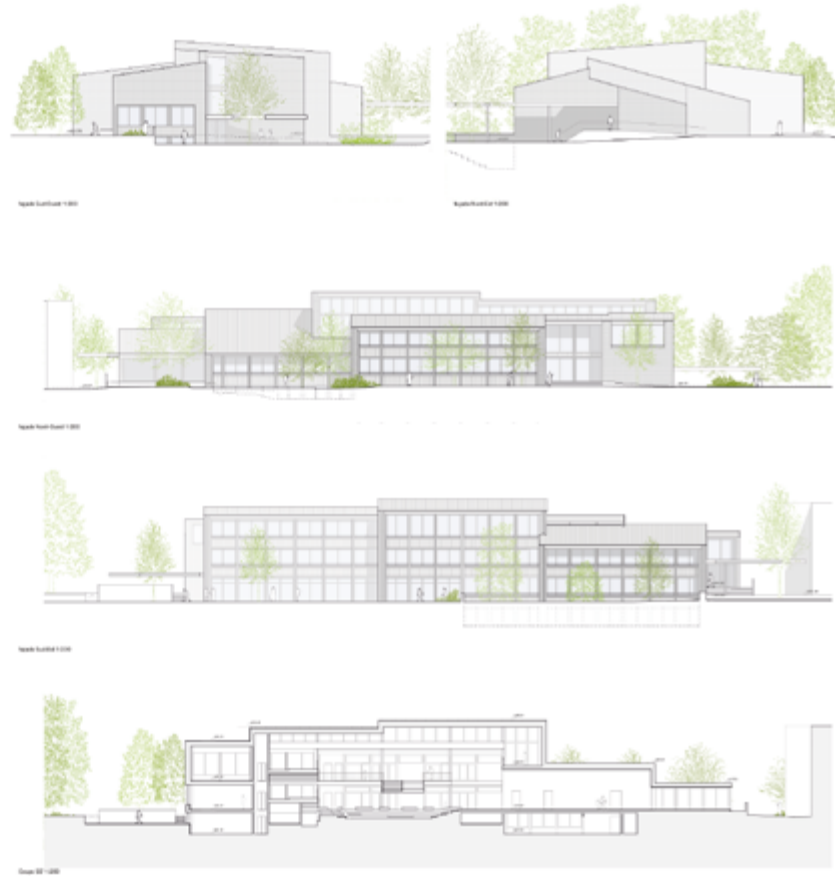
Le projet est une école pour les enfants de 3 à 6 ans, située dans un quartier résidentiel. L'objectif est de créer un espace éducatif moderne et accueillant, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage urbain. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de l'école, avec des espaces modulables et des équipements modernes. Le projet est financé par le conseil municipal et les parents d'élèves.

REMARQUES

Le projet est une école pour les enfants de 3 à 6 ans, située dans un quartier résidentiel. L'objectif est de créer un espace éducatif moderne et accueillant, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage urbain. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de l'école, avec des espaces modulables et des équipements modernes. Le projet est financé par le conseil municipal et les parents d'élèves.

CONCEPTS ARCHITECTURAUX ET DÉVELOPPEMENT

Le projet est une école pour les enfants de 3 à 6 ans, située dans un quartier résidentiel. L'objectif est de créer un espace éducatif moderne et accueillant, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage urbain. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de l'école, avec des espaces modulables et des équipements modernes. Le projet est financé par le conseil municipal et les parents d'élèves.



Service: Plan de l'édifice - Niveau: 1er étage - 1er étage



Plan 100-2
1:500



